



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 février 2011

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/02/2011

D - 20110081

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 28 février Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (jusqu'à 17h30), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (à partir de 15h50), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES (jusqu'à 17h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sylvie CAZES, Mme Martine DIEZ,

Révision du schéma départemental des gens du voyage.

Mme Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par courrier en date du 15 décembre 2010 le Préfet de la Gironde et le Président du conseil Général ont sollicité les communes de la Gironde, et la Ville de Bordeaux en particulier, pour avis sur le futur schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Le présent rapport :

- rappelle les prescriptions du schéma de 2003 pour Bordeaux
- et présente les nouvelles orientations du projet de schéma 2011, sur lesquelles je vous propose de nous prononcer

Les prescriptions du schéma de 2003

Les prescriptions pour la Ville de Bordeaux étaient les suivantes :

1. Une aire d'accueil de 15 emplacements (30 places) sur le secteur de Bordeaux nord.

Cette aire est réalisée, avec 16 emplacements (32 places), et fonctionne, de l'avis général, de façon exemplaire.

2. Une aire d'accueil de 15 emplacements sur la rive droite, « préférentiellement sur Bordeaux Bastide, en articulation avec Lormont, Cenon, Floirac, Bouliac et Artigues »..

Cette aire n'a pas été réalisée, dans la mesure où la Ville s'est heurtée à une fin de non-recevoir des communes précitées de la rive droite pour une réflexion collective sur le sujet.

Par contre, comme le préconise le schéma, des alternatives à cet équipement sont mises en œuvre.

Deux terrains familiaux pour 12 familles ont été réalisés sur Cenon Artigues. De même, la Ville de Bordeaux a pris l'initiative de développer des solutions d'habitat social adapté pour répondre aux besoins des familles ancrées sur le territoire de la Bastide qui campent sur l'espace public mais scolarisent systématiquement leurs enfants et projettent de se sédentariser dans un habitat pavillonnaire correspondant à leurs modes de vie.

Trois sites sont d'ores et déjà choisis pour accueillir provisoirement 17 familles dans l'attente de la construction de plusieurs habitats adaptés au sein des nouvelles zones d'urbanisation de la rive droite.

3. Aire de grand passage

Le schéma indiquait que la zone de Bordeaux Lac, actuellement utilisée (le parking de la foire exposition) pouvait convenir, mais en dehors des périodes d'activité de cet équipement d'audience régionale, et qu'il convenait donc de doubler ce lieu d'au moins un autre terrain sur le « secteur nord de l'agglomération urbaine ».

Il indiquait qu'il convenait par ailleurs de chercher une autre disponibilité foncière, à l'échelle de l'agglomération, à l'Ouest de celle-ci.

Enfin, le schéma envisageait la possibilité de « proposer d'autres terrains utilisés alternativement ».

Sur ce point, de nombreuses réunions de concertation ont eu lieu ces dernières années, qui se sont traduites d'une part par la mise en place d'une instance de régulation informelle au niveau des services de l'Etat, et d'autre part, sur proposition de la Ville de Bordeaux, par l'accord de la Communauté urbaine de réaliser une aire de grand passage de 2 hectares (dans un premier temps) sur le territoire de Bordeaux, avenue de Tourville (aire provisoire, dans le mesure où ce site doit être urbanisé à moyen terme).

Aucun autre terrain au nord ou à l'ouest de l'agglomération n'a à ce jour été proposé par une autre commune.

Enfin, la Ville a réalisé une aire d'accueil des forains, sur la rive droite.

Le projet de schéma 2011 pour les aires d'accueil, et les incidences pour Bordeaux

1. Le projet rappelle tout d'abord la nécessité de réaliser l'aire prévue dans le schéma de 2003 sur la rive droite, et la localise entre Bordeaux, Bouliac et Lormont. On relève que les communes de Cenon, Artigues et Floirac sont exclues dorénavant de cette obligation.

Il convient tout d'abord de confirmer l'accord de la Ville pour contribuer à la réalisation de cet équipement, tout en ne manquant pas de relever que la réalisation de terrains familiaux sur Bastide n'est pas prise en compte dans les actions réalisées ou en cours, alors qu'elle l'est sur Cenon et Artigues.

Il convient par contre que soit maintenue la référence aux autres communes de la rive droite. La formulation présentée à cet égard dans le projet de schéma 2011 (« l'obligation de réalisation d'une aire d'accueil en rive droite est maintenue sur Bordeaux rive droite en articulation avec Lormont, Floirac, Bouliac, Cenon et Artigues) ne reprend pas celle du schéma de 2003. Cette formulation doit donc être rectifiée pour être conforme à celui-ci (« préférentiellement sur Bordeaux Bastide »)

Il convient de souligner, sur ce point, que s'il semble apparemment aisé de trouver à l'heure actuelle des terrains disponibles sur le secteur de Bastide, en raison de la présence de friches importantes (caserne Niel, secteur Brazza, secteur Deschamps, quai de la Souys), la mise en oeuvre du projet urbain de la Ville de Bordeaux et les travaux en cours sur l'OIN montrent que l'ensemble de ce secteur, situé au cœur de l'agglomération bordelaise, et prochainement desservi par deux nouveaux franchissements, est promis à un développement considérable sur les 20 ans à venir (estimation de 15 000 nouveaux logements), et que tout équipement de cette nature doit être compatible avec ces perspectives d'urbanisation.

2. Le schéma prévoit par ailleurs la création, sur le territoire de la CUB, de 50 places supplémentaires.

S'agissant de la localisation de ces 50 places, il est précisé qu'une troisième aire de gens du voyage serait localisée sur Bordeaux intra muros (30 places). Il s'agit là d'une proposition irréaliste, sur laquelle je vous propose de donner un avis défavorable, sauf à ce que la deuxième aire prévue dans le schéma de 2003 soit située sur le territoire d'une commune voisine, telle que Lormont ou Bouliac), auquel cas nous pourrions accepter l'implantation d'une aire sur le territoire de Bastide nord.

Le projet de schéma 2011 pour les aires de grand passage

Le schéma prévoit une aire de grand passage à Bordeaux avec le terrain de Tourville qui devra, sous maîtrise d'ouvrage de la CUB, passer à 2 à 4 hectares pour pouvoir accueillir 200 familles. Comme cela est indiqué, cette aire de grand passage aura une durée provisoire, ce site devant être ouvert à moyen terme à l'urbanisation.

Il était prévu dès 2003 de doubler ce lieu avec au moins une autre localisation sur le secteur nord de la Communauté Urbaine. Le schéma 2011 ne le prévoit pas de manière claire alors que le besoin reste patent. Ce point doit être précisé.

Ces deux aires situées au nord pour satisfaire une forte demande ont vocation à être complétées par une aire de grand passage supplémentaire située au sud ou à l'ouest de l'agglomération, ce que prévoit le schéma 2011.

Enfin, le principe de rotation entre les communes, qui a été affirmé à de nombreuses reprises en terme de solidarité intercommunale, devrait être réaffirmé dans le schéma de 2011, comme cela était indiqué dans celui de 2003, afin de permettre une rotation entre communes d'une année sur l'autre. Cela suppose un nombre plus significatif de sites utilisables alternativement sur le territoire de l'agglomération.

Par ailleurs une aire de grand rassemblement (10 ha, pour 500 à 600 familles) est utilisée régulièrement sur le parking du parc d'exposition de la Ville de Bordeaux.

Il est indispensable, comme le prévoit le schéma 2011, de proposer une autre aire de 8 à 10 ha dans de brefs délais, les équipements actuels et futurs risquant en effet par la démultiplication de grands évènements d'obérer fortement la disponibilité de ce lieu.

Les instances de coordination

Le schéma confirme la mise en place d'une instance de régulation des grands passages et des grands rassemblements, sous l'égide de la Préfecture de la Gironde. Cette procédure est positive, et il est proposé de s'y associer.

Il est également proposé la mise en place d'un comité stratégique chargé du suivi de la mise en œuvre du schéma dans sa globalité, et réunissant le Préfet, le Président du Conseil général et le Président de la CUB. La Ville de Bordeaux pourrait y être associée, compte tenu de la très forte pression de la communauté des gens du voyage sur son territoire, pression qui perdurera quelles que soient les infrastructures d'accueil mises en place.

En conclusion, il vous est proposé

1°) de rappeler les actions mises en œuvre ou en cours de réalisation sur le territoire de la Ville de Bordeaux, à savoir :

- création de l'aire d'accueil de la Jallère sur Bordeaux Maritime
- création du terrain d'accueil des forains sur Bordeaux Bastide
- mise en place, en cours, de terrains familiaux pour 17 familles sur Bordeaux Bastide
- réalisation de l'aire de grand passage sur Bordeaux Maritime (avenue de Tourville), de 2 ha dès à présent, à porter à 4 ha ;

2°) de donner votre accord :

- pour l'implantation d'une, et d'une seule, aire de gens du voyage sur le territoire de Bordeaux (rive droite),
- à la pérennisation de l'instance de régulation pour l'accueil des grands passages
- et à la participation de la Ville au Comité stratégique chargé du suivi de la mise en œuvre du schéma

ADOPTE A LA MAJORITE

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE socialiste
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 février 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Véronique FAYET
Adjoint au Maire

Le document relatif à la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Gironde est consultable au service d'accueil municipal.